



PHOTONEWS

un système plus hypocrite. Une loi du 21 décembre 1994 permet au ministre des Télécommunications de reconnecter tout appareil qui rend impossibles les mesures de repérage et d'écoute judiciaire des télécommunications privées. Théoriquement, l'utilisateur d'Internet qui utilise de tels moyens de cryptage s'expose donc à voir sa ligne téléphonique coupée.

Est-ce pas une atteinte au respect de la vie privée ?

Traiter de la cryptographie n'est pas facile. Si on veut parler à distance, protéger des secrets commerciaux ou mesurer les droits de l'auteur d'une œuvre d'art diffusée sur un réseau, il est impératif de crypter ces

données. D'un autre côté, il y a le crime organisé. Ce sont, en effet, les organisations criminelles qui ont été les premières à utiliser la cryptographie sur Internet. Faut-il se passer de ces moyens de lutter efficacement contre elles ?

Est-ce que les « clés » de ces nouveaux réseaux devraient

être déposées entre les mains d'une autorité légale ?

Une directive européenne en cours d'élaboration pourrait imposer aux Etats membres un réseau de « tiers de confiance » qui seraient dépositaires des clés privées de tout utilisateur et qui pourraient transmettre, dans certains cas, après autorisation du juge, ces clés aux autorités policières.

« Le réseau offre de telles opportunités commerciales qu'il serait dommage de les gaspiller au nom de discours sociologiques alarmistes. »

Vous plaidez pour que les Européens s'investissent davantage dans Internet. Seraient-ils déjà largués ?

Leur présence est très faible, en effet. La Belgique et les pays européens doivent se ressaisir pour jouer leur partie sur les autoroutes de l'information. Le réseau offre de telles opportunités commerciales

qu'il serait dommage de les gaspiller au nom de discours sociologiques alarmistes. Ce n'est pas Internet qui est dangereux : c'est l'usage que les hommes en font éventuellement. Cela dit, je connais une PME, en Wallonie, qui a multiplié son chiffre d'affaires par trois en un an en utilisant Internet pour faire de l'import-

export. Pourquoi ne pas essayer ?

Vous êtes généralement présenté comme un « libertarien », c'est-à-dire quelqu'un qui plaide pour l'autorégulation du système, sans intervention étatique. Assumez-vous cette étiquette ?

Décréter qu'il faut une loi venue d'en haut, c'est la solution la plus facile. Elle n'est préconisée que par les personnes qui n'utilisent pas Internet. Or, sur le réseau, il existe déjà une autodiscipline, des règles de savoir-vivre... Il peut en coûter très cher à celui qui les enfreint. L'autorégulation est importante parce qu'elle est proche du milieu, qu'elle propose des solutions plus adaptées et qui ont le plus de chance d'être acceptées. Mais on ne peut pas la laisser se développer n'importe comment. Il faut que l'Europe prenne une directive pour en définir le fonctionnement. Ensuite, avant de savoir s'il faut faire de nouvelles lois, examinons d'abord celles qui existent déjà et regardons ce qui peut s'appliquer à Internet. A mon avis, si Internet souffre de quelque chose, c'est de trop de droit ! Bref, je ne conteste pas être un « libertarien ». •

(1) *Business et droit d'Internet*, éd. The Best Of, 437 p.

Protéger les enfants de la pornographie sur Internet : faisable ?